

CATÉGORIES SOCIALES

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDERANCE DES EMPLOYÉS

- La catégorie des employés rassemble la plus grande part des salariés de la branche (52,2 %). Avec un écart de + 30 points, elle est nettement plus représentée que les cadres qui forment la deuxième catégorie la plus importante (22,2 %).

Par rapport à 2016, la part des cadres a varié de + 2,7 points, celle des professions intermédiaires de + 3 points et celle des ouvriers de + 5,4 points.

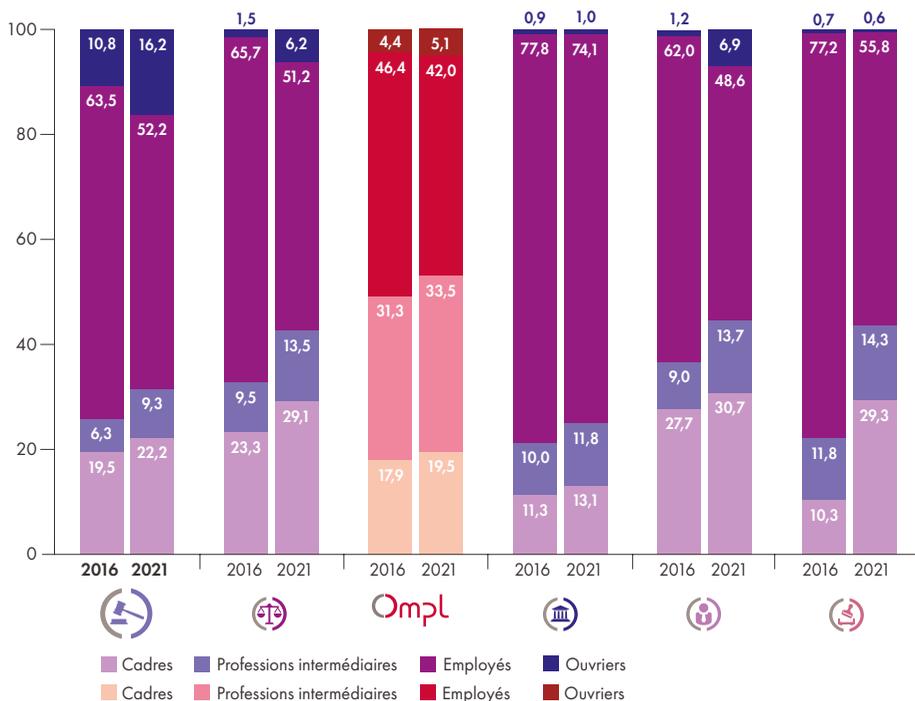
En revanche, la part des employés (- 11,3 points) s'est repliée.

- Au niveau du secteur, le sens des variations est similaire à celui de la branche mais les ordres de grandeur diffèrent sensiblement :

- progression de la part des cadres (+ 5,8 points), des professions intermédiaires (+ 4 points) et des ouvriers (+ 4,7 points) ;

- tendance à la baisse pour les employés (- 14,5 points).

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur juridique

Branche professionnelle



Offices de commissaires-priseurs
et sociétés de ventes volontaires
de meubles aux enchères publiques

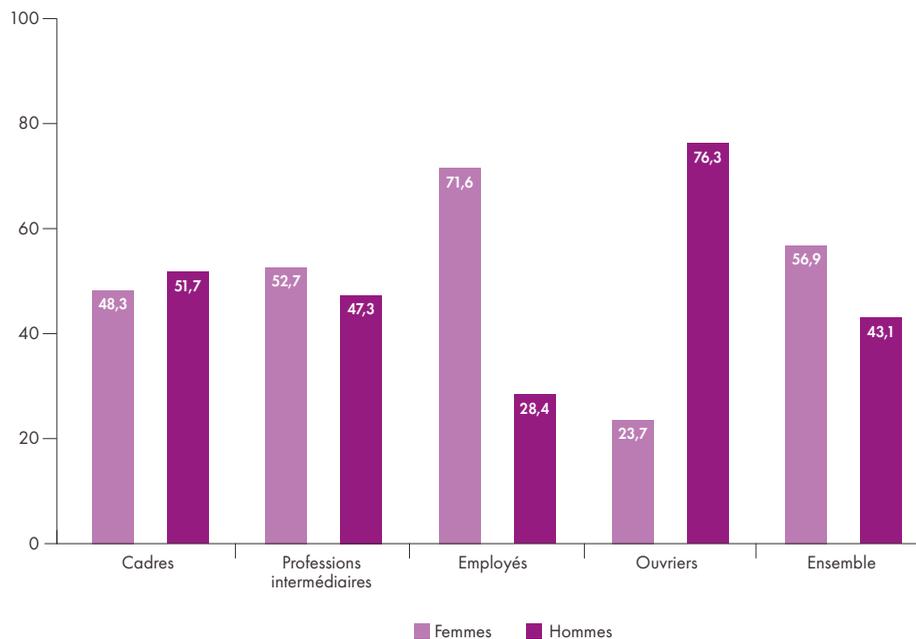


FORTE FÉMINISATION DES EMPLOYÉS

Au regard de la proportion de femmes, les catégories sociales sont très inégalement féminisées.

- En effet, le taux de féminisation est maximal chez les employés (71,6 %) et il excède de 14,7 points celui de la branche dans son ensemble (56,9 %), alors qu'il est minimal pour les ouvriers (23,7 %).
- En retour, les hommes sont surreprésentés parmi les cadres (51,7 %) et les ouvriers (76,3 %) alors qu'ils ne représentent que 43,1 % de l'ensemble des effectifs.

Répartition des genres par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DSN, 2021.

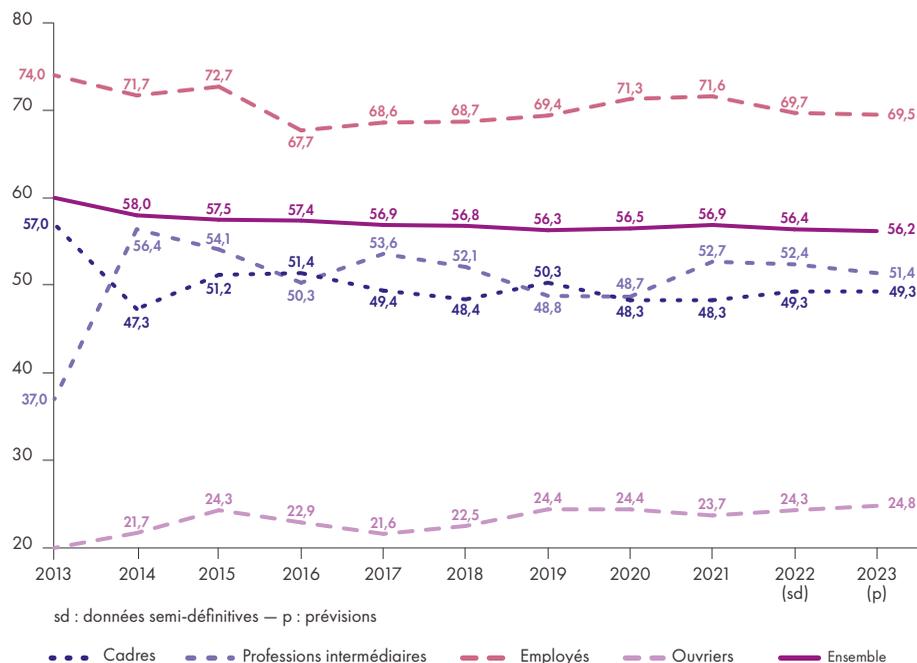


RECU DU TAUX DE FÉMINISATION

Si, par rapport à 2013 le taux de féminisation de la branche tend à reculer (- 3,8 points selon les prévisions pour 2023), l'évolution au sein des différentes catégories sociales présente quelques nuances :

- les professions intermédiaires (+ 14,4 points) et les cadres (- 7,7 points) sont caractérisés par les évolutions les plus remarquables. Selon les estimations, leurs taux de féminisation respectifs devraient atteindre 51,4 % et 49,3 % en 2023 ;
- en revanche, les deux autres catégories connaissent des évolutions plus limitées sur la période: - 4,5 points pour les employés et + 4,8 points pour les ouvriers.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



sd : données semi-définitives - p : prévisions

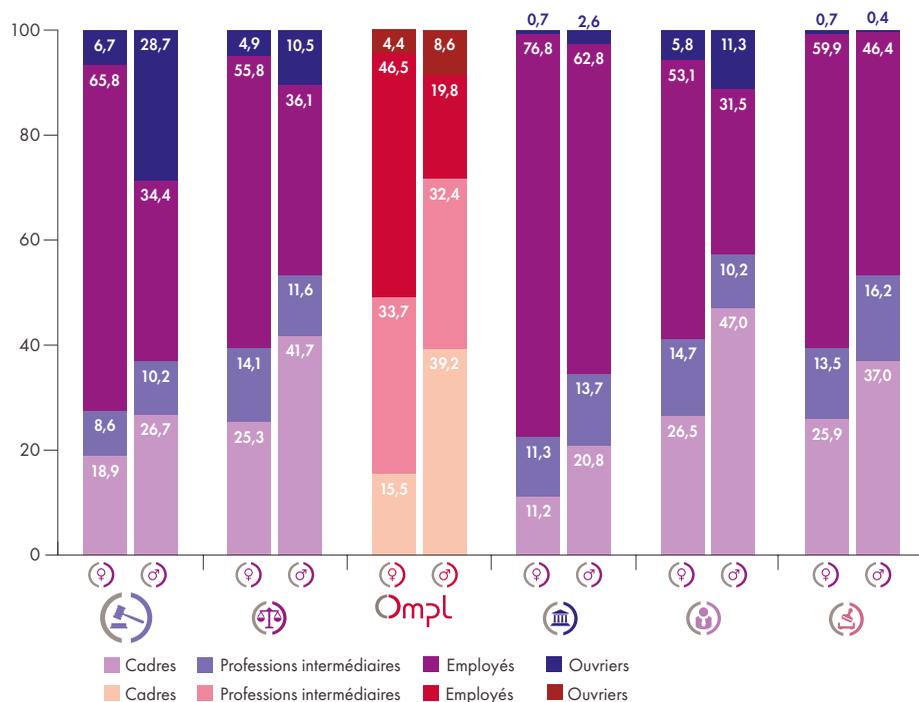
Sources : Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

- Au niveau de la branche, par rapport à la répartition observée pour leurs homologues masculins, la part des employés est beaucoup plus importante chez les femmes. Elle atteint 65,8 % contre 34,4 % pour les hommes, soit un différentiel de + 31,4 points pour les femmes. Avec un écart de + 22 points en faveur des hommes, les ouvriers constituent la seconde catégorie sociale la moins équilibrée entre les genres.
- Au niveau du secteur, la fréquence des employées est nettement moins marquée pour l'ensemble des femmes (55,8 %). Pour cette catégorie sociale, le différentiel entre les genres est beaucoup moins important que celui de la branche : la part est supérieure de + 19,7 points chez les femmes.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.



78,5 % DES SALARIÉS DANS 20 PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, les employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises, en regroupant 15,1 % des salariés, forment la catégorie professionnelle la plus fréquente.

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées⁽¹⁾

Type de métier	PCS-ESE	2016		2021	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Soutien au métier	372e - Juristes	110	2,9	163	4,3
	554e - Vendeurs en habillement et articles de sport	0	0,0	63	1,7
	653a - Magasiniers qualifiés	96	2,5	90	2,4
	676a - Manutentionnaires non qualifiés	74	2,0	65	1,7
	676c - Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	53	1,4	54	1,4
Soutien à l'entreprise	373c - Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	68	1,8	107	2,8
	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	101	2,7	169	4,5
	374d - Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)	158	4,2	199	5,3
	461e - Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	16	0,4	74	2,0
	542a - Secrétaires	322	8,5	293	7,8
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	207	5,5	184	4,9
	543e - Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques	60	1,6	114	3,0
	543f - Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)	115	3,0	143	3,8
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	480	12,7	569	15,1
	543h - Employés administratifs non qualifiés	154	4,1	239	6,3
	551a - Employés de libre service du commerce et magasiniers	43	1,1	40	1,1
	628e - Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	0	0,0	44	1,2
	684a - Nettoyeurs	39	1,0	89	2,4
	684b - Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	0	0,0	183	4,8
	Autre	553c - Autres vendeurs non spécialisés	14	0,4	74

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.

(1) : Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2021 sont comptabilisées.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



EMPLOIS EN SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

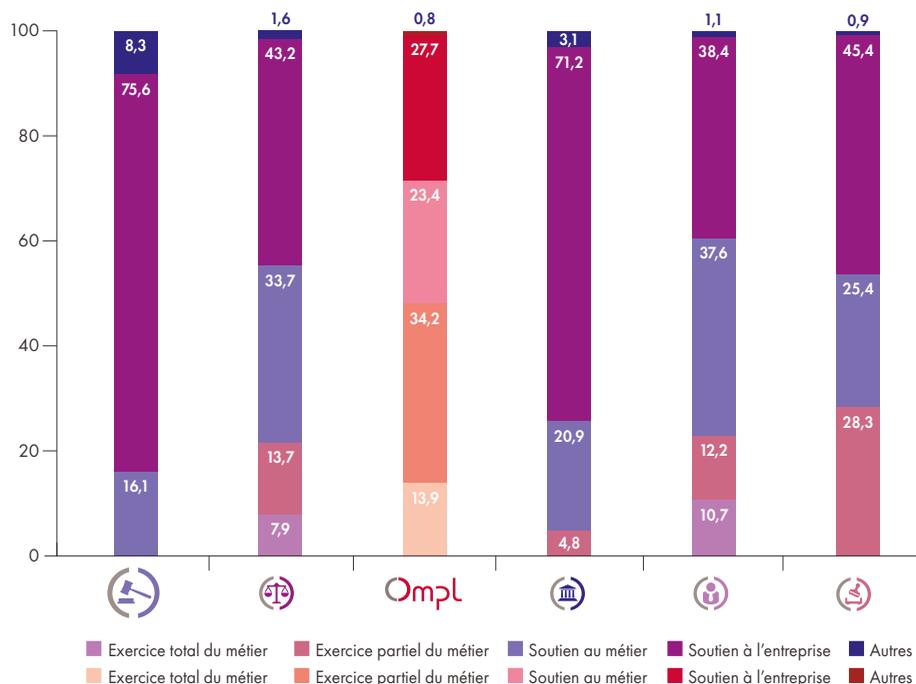
- 75,6 % des salariés de la branche réalisent des tâches venant en soutien à l'activité de l'entreprise. Elles concernent tous les domaines permettant le fonctionnement de la structure entrepreneuriale (accueil, tâches administratives, etc.).

Au niveau du secteur, 43,2 % des effectifs, ce type de métier est sous-représenté.

- Le deuxième type de métier le plus fréquent, le soutien au métier (16,1 %), concerne l'accomplissement de tâches venant en soutien direct de l'activité libérale de l'entreprise. Elles permettent de fluidifier l'exercice du cœur de métier.

Au niveau du secteur, 33,7 % des effectifs, ce type de métier est plus fréquent.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



MÉTIERS GENRÉS

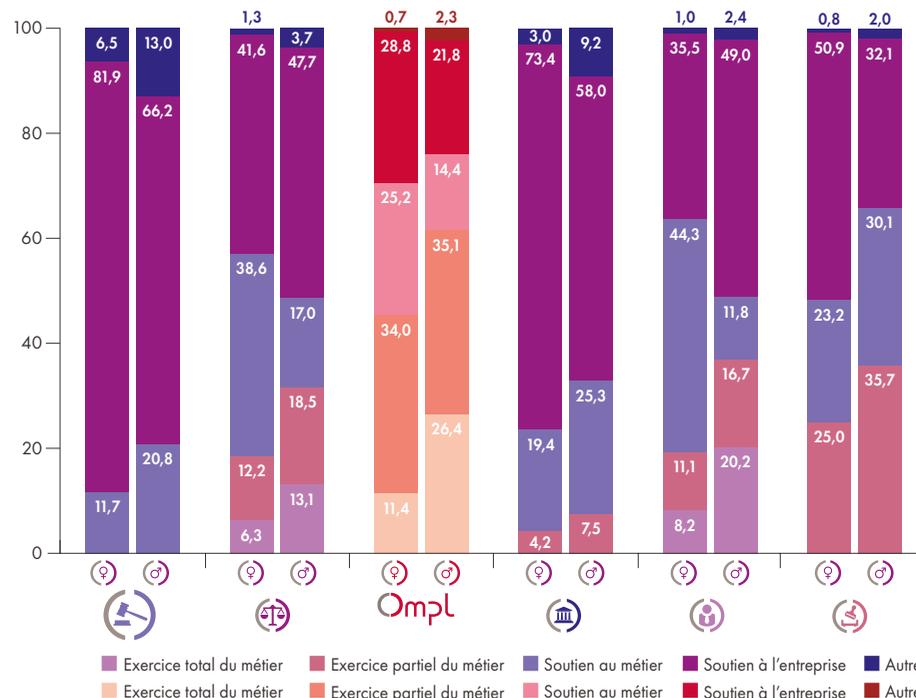
- Au sein de la branche, les emplois centrés sur le soutien à l'entreprise sont les plus fréquents (75,6 %) mais une influence du genre est observée. Ce type de métier est exercé par 81,9 % des femmes contre 66,2 % des hommes, soit un écart important de 15,7 points.

Le soutien au métier rassemble 11,7 % des femmes contre 20,8 % des hommes, ce qui induit un écart de 9,1 points.

- Au niveau du secteur, le différentiel est moins marqué pour les emplois venant en soutien à la structure entrepreneuriale (6,1 points), 41,6 % des femmes et 47,7 % des hommes.

Le soutien au métier est caractérisé par un différentiel de 21,6 points, nettement plus important que celui de la branche. Il regroupe 38,6 % des femmes contre 17 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



FORTES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (67 %) mais son minimum est atteint pour les DOM regroupés (0 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	ND
Auvergne-Rhône-Alpes	13,4	8,2	48,6	29,8	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	5,4	9,0	35,7	49,8	0,0
Bretagne	19,2	9,3	59,3	12,2	0,0
Centre-Val de Loire	20,5	14,5	48,7	16,2	0,0
Corse	50,0	0,0	50,0	0,0	0,0
DOM regroupés	0,0	0,0	0,0	38,5	61,5
Grand Est	6,4	6,4	36,8	50,4	0,0
Hauts-de-France	15,2	16,0	48,9	19,8	0,0
Île-de-France	32,9	8,9	53,5	4,7	0,0
Normandie	20,7	9,8	54,0	15,5	0,0
Nouvelle-Aquitaine	13,3	10,1	65,8	10,8	0,0
Occitanie	23,1	8,3	59,0	9,6	0,0
Pays de la Loire	18,2	7,7	60,8	13,3	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,4	7,1	67,0	10,4	0,0
	22,2	9,3	52,2	16,2	0,0
	29,1	13,5	51,2	6,2	0,0
Ompl	19,5	33,5	42,0	5,1	0,0

Source : Insee, DSN, 2021.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.